

**Ensoleillons
des vies, réchauffons
les cœurs !**



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 6 octobre 2026

À Maizières-lès-Metz, 126 logements sociaux vont bénéficier d'une électricité solaire produite sur leur toit grâce à SOL SOLIDAIRE

À Maizières-lès-Metz (Moselle), Batigère Habitat déploie son premier projet de Communauté Citoyenne d'Autoconsommation (CCD'A) photovoltaïque. Soutenu à hauteur de 33 000 euros par l'association SOL SOLIDAIRE, le dispositif repose sur 354 panneaux photovoltaïques installés sur une résidence de 126 logements sociaux. L'électricité produite sera directement consommée par les locataires et permettra de réduire leurs factures d'énergie.

Avec une puissance installée de **161 kWc**, le projet permet de produire localement une électricité destinée en priorité aux parties communes de la résidence et aux logements. Contrairement aux installations photovoltaïques dont la production est injectée dans le réseau, l'électricité produite sur les toits sera ici directement partagée et consommée sur place par les habitants.

Pour les **126 logements concernés**, le gain économique est estimé entre **75 et 220 euros par foyer et par an**, grâce à une électricité solaire produite localement et mise gratuitement à leur disposition.

Le projet comporte également une dimension solidaire : les surplus de production bénéficieront à un foyer géré par AMLI, une association qui œuvre pour l'accompagnement, le mieux-être et le logement des personnes isolées. Au-delà de la réduction des factures, le dispositif entend ainsi favoriser un modèle local de partage de l'énergie et sensibiliser les habitants à une consommation plus responsable.

De plus, cette CCD'A étant un projet expérimental devrait pouvoir éclairer les autres modèles de ce type. Il est également prévu de « maximiser » la capacité de cet équipement par la consommation des dernières molécules en surplus en alimentant des entrées d'immeubles de bâtiments voisins, en particulier pour faire baisser les charges des espaces communs, mais aussi d'étendre cette communauté citoyenne d'autoconsommation à d'autres locataires demeurant dans des immeubles avoisinants du site originel.

Cette stratégie vise à faire profiter au maximum les locataires des molécules produites par une installation très performante, surtout durant les périodes de forte production, au printemps et en été.

Grâce à SOL SOLIDAIRE, créée en 2020, près de 3 700 foyers peuvent ainsi bénéficier d'une baisse de 20% en moyenne sur leurs factures d'électricité.

« Ce premier projet porté par Batigère Habitat illustre très concrètement ce que nous souhaitons développer avec SOL SOLIDAIRE : faire de l'énergie solaire un levier à la fois environnemental et social. Ici, 126 foyers vont pouvoir bénéficier directement d'une électricité produite sur leur résidence et réduire leurs factures d'énergie. C'est précisément cette articulation entre transition énergétique, pouvoir d'achat et solidarité que nous voulons encourager », déclarent les cofondateurs de SOL SOLIDAIRE, parmi lesquels Sylvain Waserman, président de l'ADEME, Sylvie Perrin, associée chez De Gaulle Fleurance, Laetitia Brottier, vice-présidente d'Enerplan, Jean-Sylvain Ruggiu, directeur RSE du

Groupe BPCE, André Joffre, président de Tecsol, et Emmanuelle Cosse, présidente de l'Union sociale pour l'habitat.

À propos

L'association SOL SOLIDAIRE a pour membres fondateurs l'ADEME, la société d'avocats De Gaulle Fleurance, le syndicat professionnel Enerplan, le Groupe BPCE, le bureau d'études Tecsol et l'Union Sociale pour l'Habitat.

Son objectif : conjuguer progrès social et environnemental. Son projet : permettre aux bénéficiaires de logements sociaux de réduire leur facture énergétique, en contribuant à financer l'installation de panneaux solaires sur le toit des HLM. <https://www.solsolidaire.fr/>



Crédit : Sol Solidaire 2026